

ASSOCIATION MARCHE ET DECOUVERTE DE L'HESDINOIS

Association loi de 1901. Siège : Mairie, Place d'Armes 62140 HESDIN

REGLEMENT DE LA RANDO COCHONNAILLE DU 7 AOUT 2019

Randonnées encadrées de 12KM et de 8KM

Départ : Salle du Manège à HESDIN par groupe entre 9H et 9H30

Repas « cochonnaïlle » pour tous les randonneurs : 13 euros (gobelet réutilisable offert !)

INSCRIPTIONS DES PARTICIPANTS

Les participants doivent s'inscrire exclusivement à l'Office de Tourisme des 7 Vallées (à Hesdin) en réglant leur participation au repas (en cas de règlement par chèque, à l'ordre de Marche & Découverte de l'Hesdinois). Ils recevront un reçu qu'ils remettront aux organisateurs (ils devront s'inscrire pour l'une ou l'autre des randonnées).

L'inscription est ferme et définitive et ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement.

Les participants devront prendre connaissance du règlement.

Nous n'acceptons pas les jeunes de moins de 18 ans.

Les participants autorisent expressément les organisateurs ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et médias, à utiliser sans contrepartie financière les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation aux épreuves de l'organisation, sur tous supports y compris les documents promotionnels et publicitaires.

Les participants s'engagent à ne pas jeter de détritres et à respecter l'environnement naturel.

Les chiens ne sont pas admis.

RESPONSABILITE

La participation aux randonnées se fait sous l'entière responsabilité des participants. Ils devront être couverts par une assurance individuelle. Les participants sont responsables des accidents corporels et matériels causés à autrui.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutif, de santé, en cas de vol, détérioration de matériel individuel ... pendant la durée de la manifestation.

Les randonnées sont encadrées et gérées par des animateurs MARCHE ET DECOUVERTE DE L'HESDINOIS brevetés fédéraux ou diplômés de la Fédération Française de Randonnée Pédestre. Les randonneurs doivent respecter les directives de l'animateur et suivre scrupuleusement les consignes de sécurité mises en place par l'association organisatrice.

ASSURANCE

Une assurance spécifique à cette manifestation exceptionnelle a été prise par Marche et Découverte de l'Hesdinois auprès de la F.F.R.P.

SECURITE

Les randonnées ne sont pas des épreuves chronométrées et ne donneront pas lieu à un classement, ni à la mise en place d'un dispositif de commissaires.

Tout manquement aux règles du code de la route et forestier sera sanctionné par l'exclusion pure et simple de la randonnée, sans que le contrevenant puisse prétendre au remboursement de son inscription.

Chaque club de randonnées pédestres aura un responsable de groupe qui pourra, le cas échéant, accompagner un de ses randonneurs en cas de malaise ou accident.

Ce sont nos animateurs de randonnées qui seront seuls habilités à prendre toutes les dispositions en cas d'urgence.

Les organisateurs peuvent être amenés à modifier les parcours ou annuler la manifestation en cas de force majeure.

La manifestation a fait l'objet d'une déclaration à la Sous-Préfecture de Montreuil sur mer, à l'O.N.F, à la gendarmerie et aux pompiers d'Hesdin ainsi que des demandes auprès des maires des communes traversées.

Toute inscription implique la prise de connaissance du présent règlement et l'acceptation de ses clauses.



ASSOCIATION MARCHE ET DECOUVERTE DE L'HESDINOIS

Association loi de 1901. Siège : Mairie, Place d'Armes 62140 HESDIN

REGLEMENT DE LA RANDO COCHONNAILLE DU 7 AOUT 2019

Randonnées encadrées de 12KM et de 8KM

Départ : Salle du Manège à HESDIN par groupe entre 9H et 9H30

Repas « cochonnaïlle » pour tous les randonneurs : 13 euros (gobelet réutilisable offert !)

INSCRIPTIONS DES PARTICIPANTS

Les participants doivent s'inscrire exclusivement à l'Office de Tourisme des 7 Vallées (à Hesdin) en réglant leur participation au repas (en cas de règlement par chèque, à l'ordre de Marche & Découverte de l'Hesdinois). Ils recevront un reçu qu'ils remettront aux organisateurs (ils devront s'inscrire pour l'une ou l'autre des randonnées).

L'inscription est ferme et définitive et ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement.

Les participants devront prendre connaissance du règlement.

Nous n'acceptons pas les jeunes de moins de 18 ans.

Les participants autorisent expressément les organisateurs ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et médias, à utiliser sans contrepartie financière les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation aux épreuves de l'organisation, sur tous supports y compris les documents promotionnels et publicitaires.

Les participants s'engagent à ne pas jeter de détritres et à respecter l'environnement naturel.

Les chiens ne sont pas admis.

RESPONSABILITE

La participation aux randonnées se fait sous l'entière responsabilité des participants. Ils devront être couverts par une assurance individuelle. Les participants sont responsables des accidents corporels et matériels causés à autrui.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutif, de santé, en cas de vol, détérioration de matériel individuel ... pendant la durée de la manifestation.

Les randonnées sont encadrées et gérées par des animateurs MARCHE ET DECOUVERTE DE L'HESDINOIS brevetés fédéraux ou diplômés de la Fédération Française de Randonnée Pédestre. Les randonneurs doivent respecter les directives de l'animateur et suivre scrupuleusement les consignes de sécurité mises en place par l'association organisatrice.

ASSURANCE

Une assurance spécifique à cette manifestation exceptionnelle a été prise par Marche et Découverte de l'Hesdinois auprès de la F.F.R.P.

SECURITE

Les randonnées ne sont pas des épreuves chronométrées et ne donneront pas lieu à un classement, ni à la mise en place d'un dispositif de commissaires.

Tout manquement aux règles du code de la route et forestier sera sanctionné par l'exclusion pure et simple de la randonnée, sans que le contrevenant puisse prétendre au remboursement de son inscription.

Chaque club de randonnées pédestres aura un responsable de groupe qui pourra, le cas échéant, accompagner un de ses randonneurs en cas de malaise ou accident.

Ce sont nos animateurs de randonnées qui seront seuls habilités à prendre toutes les dispositions en cas d'urgence.

Les organisateurs peuvent être amenés à modifier les parcours ou annuler la manifestation en cas de force majeure.

La manifestation a fait l'objet d'une déclaration à la Sous-Préfecture de Montreuil sur mer, à l'O.N.F, à la gendarmerie et aux pompiers d'Hesdin ainsi que des demandes auprès des maires des communes traversées.

Toute inscription implique la prise de connaissance du présent règlement et l'acceptation de ses clauses.



RANDO COCHONNAILLE DU 7 AOUT 2019

*Bulletin d'inscription**

Nom - Prénom :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

Si vous faites partie d'un club, nom du club :

Je m'inscris pour la randonnée de : 8km 12km

Pour le buffet froid, je souhaite être attablé(e) avec

J'atteste avoir pris connaissance du règlement et l'acceptation de ses clauses.

J'atteste être couvert par une assurance individuelle.

Fait à, le

Signature

A retourner avec le règlement (à l'ordre de Marche & Découverte de l'Hesdinois) à :
OFFICE DE TOURISME DES 7 VALLEES - 21 place d'Armes - 62140 HESDIN

**dans la limite des places disponibles*



RANDO COCHONNAILLE DU 7 AOUT 2019

*Bulletin d'inscription**

Nom - Prénom :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

Si vous faites partie d'un club, nom du club :

Je m'inscris pour la randonnée de : 8km 12km

Pour le buffet froid, je souhaite être attablé(e) avec

J'atteste avoir pris connaissance du règlement et l'acceptation de ses clauses.

J'atteste être couvert par une assurance individuelle.

Fait à, le

Signature

A retourner avec le règlement (à l'ordre de Marche & Découverte de l'Hesdinois) à :
OFFICE DE TOURISME DES 7 VALLEES - 21 place d'Armes - 62140 HESDIN

**dans la limite des places disponibles*

